

COMMUNE DE BLANGY SUR BRESLE

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GARGATTE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

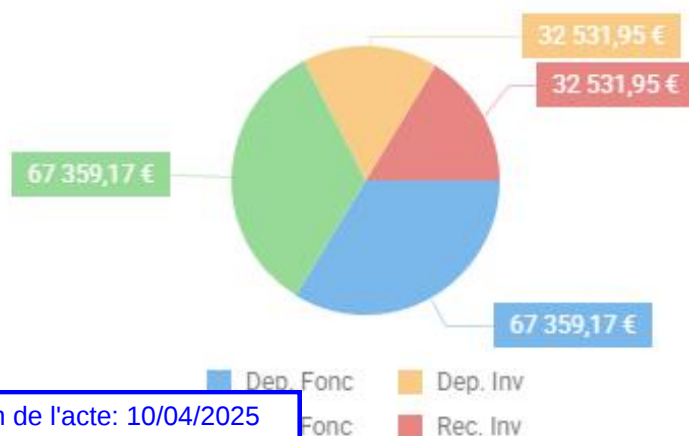
Le budget 2025 a été voté le 09 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

PREVISIONS DE L'EXERCICE



Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de reception de l'AR: 10/04/2025
076-217601012-BF_003_2025-BF
A G E D I

I. La section de fonctionnement

➤ Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	32 359.17 €	Excédent brut reporté	67 359.17 €
Dépenses de personnel		Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses	35 000.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	
Total dépenses réelles	65 359.17 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	67 359.17 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	67 359.17 €	Total général	67 359.17 €

II. La section d'investissement

➤ Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	32 531.95 €
Remboursement d'emprunts		FCTVA	
Constructions	20 000.00 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	
Travaux de voirie		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	12 531.95 €	Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	32 531.95 €	Total général	32 531.95 €

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de reception de l'AR: 10/04/2025
076-217601012-BF_003_2025-BF
A G E D I